

Courrier d'avertissement

Modules photovoltaïques d'ECORAN GmbH (auparavant SCHOTT Solar)

En qualité d'ancien fabricant de modules solaires de qualité supérieure, nous avons constaté dans le cadre de nos obligations de suivi des produits que certains modules photovoltaïques solaires SCHOTT (modules PV) peuvent être concernés par un vieillissement prématuré. La sécurité de nos produits étant notre priorité principale, dans le cadre d'une mesure de précaution, nous vous informons que le revêtement arrière en polyamide d'un ancien fournisseur utilisé sur nos modules PV est susceptible de se détériorer. Le danger potentiel sur le terrain dépend de l'emplacement et du type d'installation.

Dans des conditions climatiques et environnementales externes spécifiques, nous ne pouvons pas exclure un risque de décès ou de dommages corporels consécutifs à l'utilisation de modules PV présentant un revêtement arrière détérioré. Par conséquent, les composants du système PV dont le revêtement arrière est altéré ou détérioré ne doivent pas être touchés sans mesures de protection contre les chocs électriques et ce, en toutes circonstances !

Les modules PV suivants fabriqués entre 2010 et 2012 peuvent être concernés :

SCHOTT Perform POLY, 210-245 Wc
SCHOTT Perform MONO, 180-195 Wc
SCHOTT Power POLY, 210-250 Wc
SCHOTT MONO, 180-190 Wc
SCHOTT POLY, 155-240 Wc



Exemple de photo

Si vous exploitez un système PV intégrant les modules PV susmentionnés : **ne contrôlez par le système PV par vous-même, quelles que soient les circonstances ! Seuls des experts ou des personnes qualifiées et mandatées (personnel spécialisé) sont habilités à contrôler le système PV.** Fournissez toujours les présentes informations à toute personne intervenant sur le système ou susceptible d'entrer en contact avec lui de quelque manière que ce soit !

Veillez absolument à ce que seul du personnel qualifié intervienne sur le système PV. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales relatives à la santé et à la sécurité soient toujours respectées lors d'une intervention sur les modules PV. Les modules PV ne doivent jamais être touchés sans mesures de protection électrique adéquates. De même, aucun câblage, prise, partie de la structure porteuse ou élément du système PV ne doit être manipulé sans mesures de protection adéquates.

Assurez-vous qu'aucun tiers non autorisé ne puisse accéder au système PV. **Le personnel technique doit avoir conscience du danger décrit avant de commencer à travailler.**

S'il n'est pas possible d'empêcher l'accès de personnes non autorisées au système, les modules concernés du système PV doivent être désinstallés immédiatement par du personnel qualifié, puis mis au rebut de manière permanente et définitive conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ces instructions et nous vous présentons nos excuses pour tout désagrément occasionné par le présent courrier.